

Image not found or type unknown



Prime de fin d'apprentissage

Par **bena45**, le **14/07/2009** à **22:38**

Bonjour,rnrnJe viens de passer mon diplome de CAP dans le batiment, et j'ai obtenu mon diplome. Mon contrat me lie jusqu'au 31aout de cette année avec mon patron formateur, et je voulais savoirr si, maintenant que j'ai mon diplome, je suis toujours considérée comme apprentie ou non? En gros, mon patron doit il toujours me payer au salaire d'apprenti, ou doit il me payer au salaire d'un professionnel ayant deux ans d'expériences? Autre question, existe t'il une prime de fin d'apprentissage? J'en ai entendu parler, mais ne sais pas si j'y ai droit, et si oui de combien se chiffre t'elle? Merci encore pour vos réponsesrnrnBena45